

**AVIS DE LA COMMISSION DE PILOTAGE SUR LES CONSULTATIONS
DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL,
SECONDAIRE ET SPECIALISE**

Au cours de l'année scolaire 2003-2004, les Ministres chargés de l'enseignement obligatoire ont lancé trois larges consultations auprès de l'ensemble du personnel de l'enseignement fondamental, secondaire et spécialisé. Les trois consultations, réalisées par l'équipe du Centre d'études sociologiques des Facultés universitaires Saint-Louis, portaient sur la manière dont les acteurs de terrain perçoivent l'évolution de l'enseignement, les exigences actuelles de leur métier ainsi que les propositions qu'ils envisagent pour améliorer le fonctionnement du système.

Si l'organisation de ces trois catégories d'enseignement (fondamental, secondaire et spécialisé) est relativement différente, le ressenti et les pistes d'amélioration suggérées par les enseignants sont très similaires.

La portée des consultations

Les trois consultations ont permis de saisir au plus près le vécu des enseignants. La technique consistant à recueillir, au départ de questions ouvertes, les types de réponses jusqu'à atteindre le phénomène de « saturation » a permis un traitement relativement peu intrusif des avis exprimés et les réunions de groupes d'enseignants ont apporté des précisions et des mises en contexte qui n'apparaissent pas dans les réponses au questionnaire écrit.

Ainsi, ce dispositif décrit le système éducatif tel que le perçoivent les enseignants et donne des indications sur le « moral » de ces enseignants.

Le moral du corps enseignant est un élément décisif dans le fonctionnement de l'école. Les ressorts de l'action éducative et de l'accès au savoir sont trop mal connus pour qu'on puisse les réduire à des processus qui se produiraient à coup sûr. Le travail des enseignants consiste donc à générer, dans tous les cas, un effet qui n'a rien d'automatique. Il exige d'eux un engagement personnel, un enthousiasme, un pari sur l'aboutissement d'un processus foncièrement incertain et qui ne peut fonctionner que s'ils ont un profond sentiment de légitimité et une solide confiance en eux. D'où l'importance de leur « moral » pour le bon fonctionnement du système éducatif.

En interrogeant explicitement les enseignants sur l'impact des réformes, les difficultés qu'elles induisent et les propositions d'amélioration, les trois enquêtes ont incité les répondants à chercher, à isoler et à mettre en avant des aspects de leur expérience qui ne sont pas nécessairement dominants dans leur vie quotidienne. Il faut donc tenir compte, dans la lecture qu'on fait des rapports, de cet effet de loupe de nature à dramatiser le vécu ainsi décrit.

Les trois enquêtes ont livré le point de vue des enseignants, elles n'avaient pour ambition ni de se centrer sur les mécanismes qui engendrent leur ressenti ni de les analyser.

Si la connaissance et la compréhension du fonctionnement du système éducatif ne se réduisent pas strictement à la perception qu'en ont les enseignants, celle-ci doit pourtant être très sérieusement prise en compte dans la définition de la politique d'éducation et dans sa mise en œuvre, aujourd'hui, dans l'élaboration du contrat stratégique qui concrétisera la Déclaration commune.

Synthèse de réflexion et proposition de la Commission

Les trois consultations montrent que les enseignants ne mettent pas en cause fondamentalement les missions de l'école telles qu'elles ont été définies par le décret du 24 juillet 1997. Les enseignants, en particulier du fondamental, souhaitent qu'il n'y ait pas de nouvelles réformes, que le cap pédagogique ne soit pas modifié.

La Commission de pilotage rappelle qu'elle s'associe à ce souhait des enseignants et confirme son attachement et sa confiance dans le projet politique qui sous-tend cette réforme de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé.

En revanche, ils ressentent une tension entre les missions et font état de leurs nombreuses difficultés dans la mise en application de cette réforme et de leurs regrets de ne pas avoir été impliqués dans sa conception, ce qui aurait permis de la rendre plus praticable.

La Commission de pilotage confirme également qu'il convient de mieux déployer les mesures et moyens d'accompagnement et d'aide aux enseignants, dans la durée et la cohérence afin de rencontrer leurs préoccupations prioritaires d'ordre pédagogique.

Ces mesures et moyens doivent être concertés et mis en œuvre en collaboration étroite par le Gouvernement de la Communauté française, ses différents services et les pouvoirs organisateurs afin de pouvoir rencontrer la demande de cohérence des enseignants.

A terme, il conviendra d'envisager une réécriture des référentiels et des programmes d'études afin d'améliorer leur lisibilité après en avoir ciblé les éléments problématiques. Entre-temps, la Commission de pilotage propose de produire des documents concrets (pistes, guides de travail) susceptibles de faciliter leur mise en pratique et ce, en se basant sur des réalisations et productions mises au point par les enseignants.

Il conviendra également de répondre à leur demande d'outils pédagogiques et de supports didactiques concrets (manuels pratiques, exercices types avec correction, échanges d'expériences et de préparations de cours, batteries d'épreuves d'évaluation). La Commission estime que des outils pertinents doivent être élaborés, avec la collaboration d'enseignants, et mis à disposition de tous et qu'il convient également de mieux diffuser les outils existant déjà notamment en améliorant l'information des enseignants sur les moyens de se les procurer.

Face aux difficultés qu'éprouvent certains enseignants au début et à la fin de leur carrière, la Commission de pilotage estime que des mesures doivent être prises pour aider les jeunes enseignants au début de leur carrière, voire en dernière année de formation initiale, notamment en impliquant des enseignants chevronnés dans cet accompagnement. Cette

façon de faire permettrait peut-être de donner une nouvelle motivation aux enseignants en fin de carrière dans une fonction sans doute moins stressante.

Pour ce qui concerne la formation en cours de carrière, la Commission de pilotage rappelle qu'elle préconise une harmonisation des dispositions et des procédures de mise en œuvre des deux décrets du 11 juillet 2002. Elle préconise également que l'information des enseignants sur les offres de formation soit renforcée et qu'une attention particulière soit accordée au remplacement des enseignants et à la prise en charge des élèves pendant les journées de formation des maîtres.

La Commission de pilotage sera elle-même très attentive à rencontrer les préoccupations des enseignants dans la définition des thèmes et orientations prioritaires pour les formations en cours de carrière interréseaux et dans les avis qu'elle donne sur les programmes de formation afin de répondre de près aux besoins de formation qu'ils expriment.

La Commission de pilotage relaie les préoccupations spécifiques des enseignants de l'enseignement spécialisé dans le domaine de la formation initiale et estime qu'une évaluation du nouveau dispositif de formation initiale dans les Hautes Ecoles et les Universités devrait être entamée. Elle préconise l'instauration de formations en cours de carrière pour les enseignants des catégories pédagogiques, axées en particulier sur les réformes dans l'enseignement fondamental et secondaire, ceci d'une part afin d'améliorer l'articulation entre la formation initiale et formation continuée et d'autre part de développer l'implication des Hautes Ecoles dans l'accompagnement de ces réformes.

Les trois rapports relèvent un certain nombre de difficultés et lacunes dans la direction des établissements scolaires. Dès lors, il convient de redéfinir la fonction du chef d'établissement, qui joue à l'évidence un rôle essentiel dans le fonctionnement de l'école et du système.

Les enseignants ne distinguent pas toujours clairement les rôles respectifs des inspecteurs et des animateurs pédagogiques. Ces fonctions devraient être mieux précisées. En outre pour ce qui la concerne, la Commission de pilotage devrait pouvoir s'appuyer sur une inspection qui lui fournisse les éléments d'évaluation nécessaires. La Commission de pilotage rappelle donc que la réforme des structures d'inspection et d'animation pédagogique est une étape indispensable à la mise en œuvre du pilotage de l'enseignement et qu'il est primordial de recentrer les missions de l'inspection sur cette fonction.

Les enseignants indiquent également le besoin d'améliorer l'orientation des élèves. Dans l'enseignement secondaire, les enseignants évoquent des élèves mal orientés entre les différentes formes et options. Dans l'enseignement spécialisé ils relèvent également des orientations peu adéquates des élèves dans les différents types. Dans l'ensemble, ils regrettent que les orientations successives d'élèves en difficultés engendrent un système de relégation préjudiciable aux élèves et la dualisation des écoles. Il conviendra donc de rendre les dispositifs d'orientation plus fructueux et de corriger les effets qu'ils produisent.

Enfin, les enseignants, en particulier face aux publics fragilisés, déplorent la multiplicité des rôles qu'ils ont à jouer et souhaitent des classes de taille réduite et/ou le soutien d'intervenants externes tels que éducateurs, logopèdes, psychologues, assistants sociaux.

A cet égard, la Commission de pilotage préconise que les intentions exprimées dans la Déclaration commune de réduire la taille des classes au début de la scolarité se concrétisent rapidement.